

Ecrit périodique
Toelating gesloten verpakking
Autorisation de fermeture B - 802

Belgique - België
PB - PP
B - 802

Bureau de dépôt : Charleroi X
P 202338



Trimestriel - mars - avril - mai 2006 - N° 26

AWIPH

Agence
Wallonne
pour l'intégration des
Personnes Handicapées

SOMMAIRE

EDITO

Les personnes handicapées en situation d'urgence . . .	p.1
Appels à projets - Fondation Roi Baudouin . . .	p.2
Les services bancaires sont-ils accessibles ? . . .	p.2
Centre pour l'égalité des chances	p.3
Un label pour les communes	p.3
Je suis un électeur à mobilité réduite...	p.4
L'Awiph se met au vert	p.5
La diversité : enfin un atout	p.6
Arc en Ciel	p.6
Un chiffre : 14.564	p.6
Téléthon	p.6
Coordination des informations et conseils en aides techniques	p.7
Handicap International	p.7
L'Asino-médiation, vous connaissez ?	p.7
Parlons "Sport"	pp.8-9
Envie de faire du cinéma ?	p.9
Construire accessible, c'est possible	p.9
Dossier : On ne se renvoie plus la balle, on collabore	pp.10-11
Un projet extraordinaire, à dimension humaine	p.12
Un consommateur averti	p.13
Scouts toujours et pour tous	p.13
Agenda	p.14
Adresses internet	p.14
Centre de documentation	pp.15-16

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, notre « Parlons-en » a quelque peu changé. L'actualité du handicap méritait en effet bien quelques pages de plus. C'est donc désormais un 16 pages que nous vous enverrons trimestriellement afin de vous faire écho de l'actualité dans le domaine de l'intégration. Autre nouveauté, un dossier plus thématique viendra désormais compléter notre « Parlons-en ». N'hésitez pas à contacter notre équipe rédactionnelle pour tout avis ou suggestion.

Bonne lecture à tous.

G. ROVILLARD,
Administrateur général de l'AWIPH

LES PERSONNES HANDICAPÉES EN SITUATION D'URGENCE : UNE REPOSE DE L'AWIPH

Des familles à bout de souffle car la prise en charge d'un enfant lourdement handicapé devient trop difficile à assumer, des personnes handicapées dans un environnement inadéquat comme par exemple en hôpital psychiatrique, voilà des situations qui ne sont pas rares et auxquelles est confrontée l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Ces situations exigent une intervention urgente.

Face à ces problèmes souvent dramatiques, l'AWIPH a mis en place en 2002 une Cellule « Cas prioritaires » qui s'attelle spécifiquement à aider ces personnes et ces familles à trouver une solution adéquate et durable.

Pour plus d'infos :
Cellule cas prioritaires de l'AWIPH :
071/205.517 - 071/205.537

PARLONS-EN : SON EQUIPE

Journal d'information trimestriel de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) édité en 10.000 exemplaires par l'AWIPH

Division des Ressources Humaines
Service Communication
Rue de la Rivelaine, 21
6061 Montignies/S/Sambre (Charleroi)
Site : <http://www.awiph.be/html/publications/revues.html>

Direction :

Nathalie VANDERNIEPEN

Rédaction en Chef :

Nathalie VANDERNIEPEN - n.vanderniepen@awiph.be
Tél. : 071/205.740 - Fax. : 071/205.104

Ont collaboré à ce numéro :

Yves DARIO, Ghislain MAGEROTTE, Françoise ROCRELLE, Bénédicte VAN SMEVOORDE, Christine PIERART, Anne-Catherine MARGOT, Jonathan LIBERT

Dossier :

Business Writers
Chantal SAMSON et Marie BRANDELEER

Editeur responsable :

Georges ROVILLARD - Administrateur général

Mise en page :

Natacha LOREZ - AWIPH

Imprimerie :

ADPRESS - Liège

Routage :

Atelier CAMBIER - Tel.: 071/35.98.10

APPELS A PROJETS DE LA FONDATION ROI BAUDOIN

Le **Fonds SWIFT**, géré par la Fondation Roi Baudouin, décerne chaque année un prix à un projet qui rapproche les gens par une utilisation innovante des technologies de l'information et de la communication. Le lauréat 2005 est l'asbl WAI-NOT d'Heverlee, qui encourage l'utilisation des ordinateurs et d'Internet dans l'intégration sociale des personnes souffrant de déficience mentale. Le Fonds SWIFT lance un nouvel appel. Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Fondation Roi Baudouin avant le 30/06.

Le cinquième appel du **Fonds Elia** a pour but de soutenir des projets proposant aux personnes à mobilité réduite des découvertes originales en matière de loisirs touristiques, culturels et sportifs. Date limite d'introduction des dossiers : 20/06.

Formulaire de candidature sur :
<http://www.kbs-frb.be>

LES SERVICES BANCAIRES SONT-ILS ACCESSIBLES ?

C'est la question que s'est posée la Confédération Belge pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants. Les personnes aveugles et malvoyantes sont unanimes pour dire qu'il est souvent difficile d'accéder dans une agence bancaire ou d'utiliser tous les outils informatiques mis à la disposition du public. Toutefois pour avoir une base plus scientifique à ces constatations, la CBPAM, en collaboration avec des associations et groupements de personnes aveugles et malvoyantes a réalisé une grande enquête durant l'été 2005, auprès de 482 personnes concernées par cette problématique.

Cette enquête a consisté à poser des questions simples et claires qui concernent les actes bancaires effectués régulièrement. Ces questions concernaient par exemple les moyens utilisés afin de consulter ses comptes, de retirer de l'argent, de payer dans les magasins et supermarchés, etc.

Il ressort de cette enquête que les personnes aveugles et malvoyantes sont sujettes à des situations discriminantes à de nombreux égards. C'est ainsi qu'il leur est souvent très difficile d'utiliser le distributeur automatique de billets, le phone ou le PC banking et qu'elles sont alors tenues de demander à un tiers d'effectuer les opérations, ce qui laisse peu de place à l'autonomie et au secret bien légitime quand on parle d'argent. Une autre solution réside dans le recours aux opérations au guichet. Malheureusement, ce service est payant dans de nombreuses banques.

Cette enquête clôturée, des recommandations ont été émises et la CBPAM a invité le 26 avril toutes les banques du pays à venir écouter ces résultats et surtout ces recommandations qui rendraient, si elles étaient appliquées, un service enfin équitable à ce public malheureusement fragilisé dans cette situation. Cet appel a été entendu par trois banques... Toutes les autres ont fait la sourde oreille....

Un exemple à suivre...

Ces recommandations ont été mûrement réfléchies par les personnes directement concernées et méritent que les banques y réfléchissent comme cela a été le cas par exemple en France. En effet, la banque BNP Paribas est en train d'étendre à toutes ses succursales un nouveau type de distributeur automatique de billets (AUTOMATIC OPTEVA). Grâce à ce nouveau système, tous les distributeurs sont équipés d'une entrée pour un casque audio (tout casque audio standard fonctionne) au travers duquel toutes les instructions sont fournies par synthèse vocale (le montant encodé, la description et la position de chaque touche sur le clavier, etc.).

Bien évidemment, des initiatives sont à mettre à l'honneur dans notre pays comme l'impression braille des relevés de comptes ou le recours gratuit au guichet. Malheureusement, ces initiatives sont loin d'être généralisées. Par ailleurs, certains agents bancaires sont très dévoués et donnent des services à la carte à quelques uns de leurs clients. Toutefois, à entendre les nombreuses personnes aveugles et malvoyantes présentes ce 26 avril, le chemin est encore long à parcourir. Espérons que le message de la CBPAM et de leurs partenaires sera entendu, car avant d'être aveugles ou malvoyantes, ces personnes ne sont-elles pas des clients ?

Dès ce numéro, nous allons donner la parole au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Aujourd'hui, nous vous proposons de le découvrir. Dès le prochain numéro, ce centre s'attellera à vous décrire des cas concrets qu'il a eu à traiter.

UNE LOI ET UN CENTRE POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES HANDICAPÉES



Au mois de février 2003, **une loi anti-discrimination** a été adoptée en Belgique⁽¹⁾. Désormais, cette loi interdit la discrimination et donne aux victimes la possibilité de faire valoir leurs droits et, éventuellement si cela s'avère nécessaire, de saisir un tribunal pour y mettre fin rapidement.

Cette loi a également étendu les compétences du **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme**. Maintenant, les victimes de discriminations non raciales peuvent également y obtenir de l'aide.

Les critères de discrimination et les champs d'application couverts par la loi

Au sens de la loi anti-discrimination, la discrimination est prohibée notamment lorsqu'elle porte sur l'orientation sexuelle, l'âge, l'état de santé, le handicap ou une caractéristique physique, ...

La discrimination est également prohibée lorsqu'elle se produit dans le cadre de l'emploi, dans le cadre de l'offre de biens et services au public et dans le cadre de la participation à toute activité culturelle, économique, sociale ou politique ouverte au public, ...

Les aménagements raisonnables pour les personnes handicapées

Selon la loi anti-discrimination, l'absence d'aménagements raisonnables pour des personnes handicapées est une discrimination.

Les aménagements raisonnables sont des mesures qui visent à éliminer ou compenser les effets négatifs d'un environnement inadapté pour une personne handicapée.

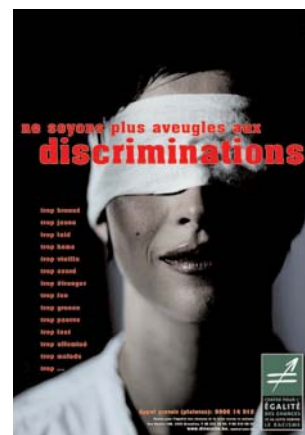
Cette notion ne peut être limitée aux seuls aménagements matériels mais vise aussi les horaires de travail, la distribution et répartition des tâches, des adaptations en langage simple, ...

Où vous adresser pratiquement si vous vous sentez victimes de discriminations ?

Afin de signaler toute situation qui vous semble discriminatoire, vous pouvez contacter le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Il peut mener des conciliations et éventuellement, dans certains cas, déposer plainte devant les tribunaux, avec l'accord de la victime.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Rue Royale, 138
1000 Bruxelles
Tel : 02/212 30 00
Fax : 02/212 30 30
e-mail : centre@cntr.be
site : www.diversite.be
Ligne verte pour les plaintes : 0800/14912



(1) Loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, M.B. 17 03 2003



UN LABEL POUR LES COMMUNES

29 communes ont reçu le label Handicity® de la part de l'Association socialiste de la personne handicapée. Ce label récompense les communes qui se sont investies pour rendre leur entité plus accessible (dans tous les

sens du terme) aux personnes moins valides. On ne peut qu'inciter les élus présents et à venir à entamer ou à poursuivre leurs actions dans la bonne direction...

Voici les communes labellisées : Aiseau-Presles, Anhée, Ans, Ath, Chastre, Donceel, Evere, Flémalle, Fontaine l'évêque,

Fosses la Ville, Froidchapelle, Geer, Gesves, Ham sur Heure/Nalinnes, Hannut, Jette, La Louvière, Les Bons Villers, Marchin, Mons, Montigny le Tilleul, Mouscron, Namur, Ottignies, Saint Gilles, Tournai, Verviers, Walcourt, Welkenraedt

Plus d'infos :
www.mutsoc.be/asph

Une sensibilisation des fonctionnaires et des élus communaux est proposée par l'AWIPH.

Plus d'infos :
www.awiph.be/html/vous/projets/sensibilisation_communes.html
ou 071/205.528

JE SUIS ELECTEUR ET A MOBILITE REDUITE... C'EST INCOMPATIBLE ?

On peut facilement se rendre compte des problèmes et embûches que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient tout naturellement se rendre dans un bureau de vote à l'occasion des prochaines élections communales en octobre 2006. Bâtiment inaccessible, isolement trop étroit, tablette très haute, sont autant d'obstacles qui rendent le devoir de citoyen impossible pour bon nombre d'entre nous.

Le Ministre wallon de la Fonction publique a soumis au Parlement un projet de décret modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce projet de décret, dans la partie consacrée aux personnes handicapées, proposait d'apposer la lettre A (comme assisté) sur la lettre de convocation, ce qui a fait réagir les associations de personnes handicapées. Le Ministre a alors proposé quelques modifications.

Celles-ci prévoient les dispositions suivantes pour les élections communales d'octobre 2006 :

1. Les personnes désireuses d'être orientées vers un bureau de vote accessible doivent se signaler auprès de leur commune avant le 1er août. Il n'y aura pas de mention particulière apposée sur la convocation ni au registre de la population. Par ailleurs, les normes d'accessibilité seront définies par une circulaire ministérielle envoyée aux bourgmestres.
2. Les personnes désireuses d'être accompagnées par une personne de leur choix doivent en faire la demande auprès de leur commune avant le 23 septembre. La demande doit être cosignée par l'accompagnant, il n'y aura pas de mention particulière sur la convocation ni au registre de la population. Ces personnes recevront un document d'autorisation à présenter le jour des élections au président du bureau de vote.
3. Les personnes qui circulent en chaise roulante et qui désirent se faire accompagner doivent formuler une double demande (1 et 2) avant le 1er août.

Outre ces mesures qui devraient rendre le vote des personnes à mobilité réduite plus aisé, les associations de personnes handicapées ont d'autres revendications bien légitimes. Elles sont dans les mains des ministres compétents.

Parmi celles-ci :

D'une manière générale, les associations proposent de sensibiliser les présidents des bureaux de vote et les assesseurs à l'accueil des personnes à besoin spécifique.

- ▶ **Pour les personnes avec handicap moteur :** proposer un transport adapté, etc.
- ▶ **Pour les personnes déficientes visuelles :** disposer d'instructions de vote et de bulletins de vote en caractères agrandis, prévoir une signalétique adaptée, etc.
- ▶ **Pour les personnes déficientes auditives :** proposer la traduction gestuelle de certains débats publics, afficher une signalétique claire grâce à l'utilisation de pictogrammes, etc.
- ▶ **Pour les personnes déficientes intellectuelles :** proposer une brochure explicative en langage « facile à lire », insérer des pages « faciles à lire » sur les sites web dédiés aux élections, etc.



En clair :

Pour plus d'infos sur toutes ces propositions : <http://courard.wallonie.be/> et auprès des associations Plain-Pied, Passe Muraille, Gamah, Afrahm et l'Association belge des Paralysés.

A lire à ce sujet : Du citoyen à l'isoloir publié par l'ASBL Passe-Muraille (peut être empruntée au Centre de Documentation de l'AWIPH)



En plus :

« Je fais entendre ma voix » est le fruit d'un travail que la Région bruxelloise a confié au Comité bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) et à l'asbl Regionaal Intergratiecentrum Foyer Brussel.



La Région bruxelloise a voulu ainsi créer un outil pédagogique tout public (jeunes, électeurs étrangers, personnes âgées, handicapés, etc.). Cette brochure a pour ambition de guider tous les citoyens dans l'exercice de leur droit de vote. Elle contient une série de renseignements de base mais constitue également une invitation à aller plus loin dans la recherche d'informations permettant à chacun de mieux comprendre les implications de son rôle d'électeur. Cette brochure servira de matériel pédagogique pour de nombreuses associations de terrain.

Brochure disponible en ligne sur :
<http://www.bruxelleselections2006.irisnet.be/fr/News/1/app.rvb>

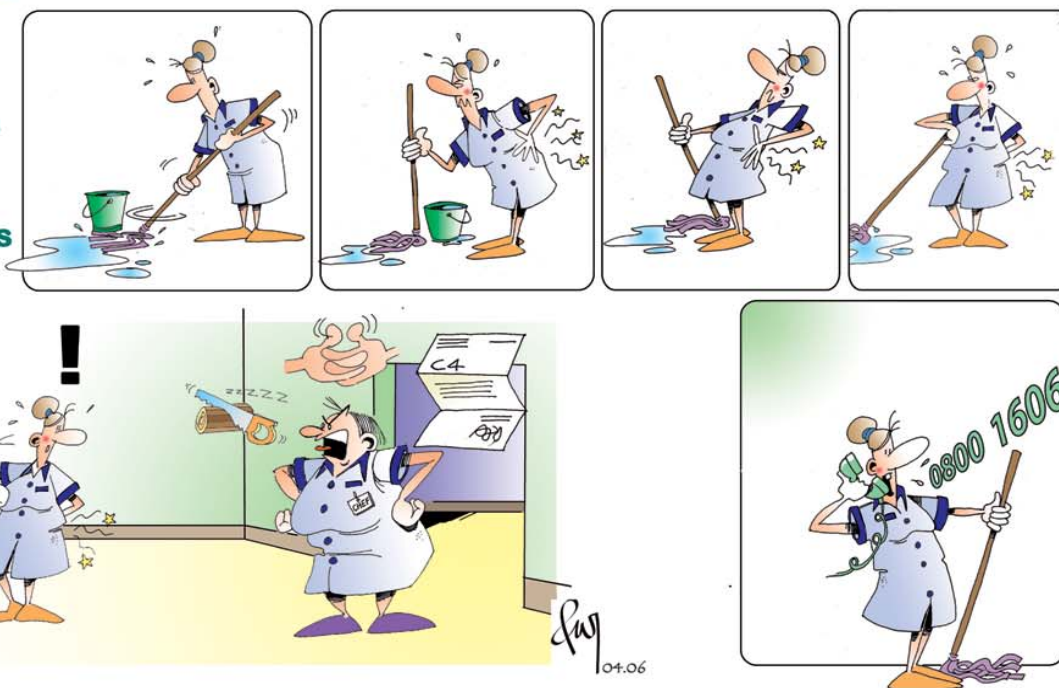
0800 160 61

Fax : 0800 160 62

L'AWIPH se met au vert

Depuis la fin 2005, toute personne concernée par le handicap peut former le numéro vert de l'AWIPH pour obtenir réponse à ses questions. Dans chaque numéro de « Parlons-en », nous allons désormais nous atteler à vous expliquer, par la mise en scène d'un cas concret, comment les trois conseillères du Numéro vert répondent à leurs correspondants.

Aujourd'hui, le cas de Madame X qui souffre de profondes douleurs au dos...



Bonjour, j'ai des problèmes de dos qui m'obliquent déjà à ne travailler qu'à mi-temps. J'aimerais continuer à travailler même si je perçois déjà une allocation de remplacement de revenu octroyée par « la Vierge noire »¹ qui complète mon salaire. Que puis-je faire ?



L'AWIPH accorde des aides à l'emploi qui visent à adapter les conditions de travail². Il peut s'agir par exemple de l'aménagement de votre poste de travail ou d'une prime de compensation délivrée à votre employeur (...). La demande doit être introduite auprès du Bureau régional compétent en fonction de votre domicile. Un agent spécialisé du Bureau régional peut vous aider et/ou aider votre employeur à déterminer quelles adaptations pourraient être apportées à vos conditions de travail.

La conseillère explique alors les conditions d'octroi, les procédures et oriente la personne vers le Bureau régional de l'AWIPH compétent qui prend le relais.



En ce qui concerne le cumul de votre allocation de remplacement de revenu à votre salaire, une nouvelle loi est en préparation qui envisage une augmentation de la part de salaire conservée en plus de l'allocation de remplacement de revenu.

Des informations plus détaillées et des conseils pour des contacts plus précis avec un agent traitant au « Ministère de la Vierge noire » sont transmis à Madame X.

Et vous, vous avez une question ?

Alors, n'hésitez pas à appeler le 0800/160.61 ou le 0800/160.62 (Fax)

¹. Le Ministère de la Vierge noire est officiellement appelé le Service Public Fédéral Sécurité Sociale. Il est situé rue de la Vierge noire, 3C à Bruxelles.

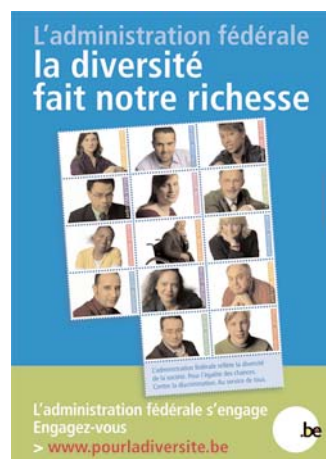
². Des informations plus précises sur les aides à l'emploi proposées par l'AWIPH peuvent être obtenues auprès des bureaux régionaux de l'AWIPH et sur les sites <http://www.awiph.be/html/vous/pershandicap/aides/index.html> et <http://www.awiph.be/adaptations>

LA DIVERSITE : ENFIN UN ATOUT !

Le Ministre fédéral de la Fonction publique et de l'Egalité des chances a lancé il y a un an un plan d'action visant à développer la place de la diversité dans l'administration fédérale. Dans le cadre de ce plan, toute une série de mesures concrètes ont vu le jour ou sont en cours de réalisation. C'est ainsi par exemple que 85 tests de sélection ont été adaptés pour les personnes présentant un handicap, qu'une procédure plus simple et plus rapide a été initiée pour les demandes d'aménagement de postes de travail et qu'une vigilance accrue est de mise pour que les descriptions de fonction assurent une parfaite égalité des chances.

Même si le chiffre n'est pas encore glorieux, aujourd'hui 918 personnes reconnues handicapées travaillent dans les services publics fédéraux (soit 2%) contre 463 (soit 0,8%) en 2003.

Pour prouver que l'intégration et le respect de la diversité ne s'arrêtent pas à quelques promesses, le Ministre Dupont a lancé une vaste campagne de promotion qui met à l'avant plan de vrais fonctionnaires et non pas des figurants. C'est ainsi par exemple, qu'on peut apercevoir sur toutes les affiches, Julie Vanderschriek, assistante administrative au service accueil-dispatching du Service public fédéral (SPF) qui explique comment des adaptations de son poste de travail lui permettent de rendre un service optimal.



Cette campagne vise à casser l'image parfois rigide de la Fonction publique et invite qui le souhaite à postuler un emploi dans l'administration fédérale. En plus d'une communication grand public, une campagne plus ciblée sera également organisée sur le terrain afin de toucher directement les personnes concernées en particulier les personnes handicapées et celles d'origine étrangère via des

associations ou des coordinateurs de quartier par exemple.

Pour plus d'infos :
www.pourladiversite.be

La diversité, une mode ou une véritable prise de conscience ?

Après le Ministre Dupont, c'est au tour de Jean-Claude Daoust, Président de la Fédération des Entreprises de Belgique de nous dire que la diversité est un atout gagnant. Le représentant de tous les employeurs de Belgique a appelé les entreprises à « *respecter le principe de non discrimination sous toutes ses formes par rapport à des catégories telles que le sexe, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'âge, la religion ou les convictions* » et « *à inclure dans les cours de formation et dans la culture de l'entreprise, une sensibilisation à une politique de non discrimination* ».

Voilà une belle entrée en matière... Espérons qu'elle sera suivie d'actes concrets.

Chez nos voisins, un exemple à suivre :

En Angleterre, Employers Disability Forum est un réseau d'employeurs qui vise à sensibiliser leurs collègues à l'emploi des personnes handicapées. Site en anglais : www.businessandsociety.org

ARC EN CIEL

Brochure intéressante que ces **actes du colloque Arc en ciel pour l'intégration professionnelle des personnes sourdes et malentendantes**. Des témoignages, la description d'initiatives novatrices sont autant d'informations pertinentes à découvrir dans cette brochure.

Disponible gratuitement sur simple demande auprès du service Communication de l'AWIPH :
071/205.514 ou
l.deton@awiph.be



UN CHIFFRE : 14.564

C'est le nombre de personnes qui ont consulté le site www.labiso.be dans le cadre de l'E-colloque organisé en septembre par la Ministre wallonne de l'Action sociale, de la Santé et de l'égalité des chances, Christiane Vienne sur le thème de l'action sociale en Wallonie.

Une des concrétisations de toutes les interventions postées électroniquement provenant des personnes handicapées, familles et professionnels est la prochaine publication d'une charte sociale wallonne qui rassemblera les droits de l'utilisateur.

TELETHON

Le 20 avril, l'Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires – Aide à la Recherche ASBL, organisatrice du « Téléthon Belgique » a remis la somme de 100.000 EUR à la Recherche. Cinq projets de recherche seront ainsi soutenus (20.000 EUR chacun).

COORDINATION DES INFORMATIONS ET CONSEILS EN AIDES TECHNIQUES

AIDE TECHNIQUE ⑦

ISO 9999 : 12.36

LEVE-PERSONNE - 2ème partie

Dans les systèmes muraux, il existe un modèle portable qui outre sa discrétion et son moindre coût, s'adapte aux pièces les plus exigües sans « gros travaux d'aménagement ».

Il a aussi l'avantage de permettre des transferts dans différentes pièces au sein de la maison ou encore en dehors, comme pour une utilisation chez un membre de la famille par exemple.

Rappelons qu'il est important d'utiliser une toile appropriée aux dimensions, caractéristiques de la personne et à l'utilisation envisagée.

Pour exemple, la sangle universelle est indiquée pour les personnes conservant une bonne maîtrise du tronc. A défaut, préférez une sangle hamac (avec tête).

Nous vous informons également de l'existence de systèmes hybrides qui combinent les intérêts d'un lève-personne avec appui tibial (transferts/soins) ainsi que ceux de la mise en station debout. Ce type de système se révélera des plus intéressants dans des situations d'adaptation de poste de travail.

Outre le fonctionnement du lève personne n'oubliez pas de vous informer sur la technique de placement de la sangle.

Assurez-vous également que l'appareil répond aux normes de sécurité.

Un petit conseil : les différents modèles de lève-personne sont sur batterie plomb/acide, il ne faut donc pas attendre que la batterie soit « morte » pour recharger l'appareil. Mettre en charge tous les soirs prévient la panne et prolonge la vie des batteries. Celle-ci varie de 5 à 7 ans si elles sont utilisées correctement.

Les agents des bureaux régionaux de l'AWIPH sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant les possibilités d'interventions financières octroyées aux particuliers.

Pour toutes questions portant sur le matériel présenté, les distributeurs, les services conseil compétents, adressez-vous au :

**Cicat à Charleroi : 071/205.506 - FAX : 071/205.116 -
Cicat@awiph.be**

Ne laissez pas à d'autres le soin de décider sans vous !



HANDICAP INTERNATIONAL

Handicap international lance un appel à tous les papas astucieux, les membres de la famille et amis de personnes handicapées. Vous avez une idée ou vous avez réalisé un objet qui améliore leur vie, leur apporte plus de confort ou plus de convivialité ? Partagez vos créations avec d'autres familles ! Ces petites ou grandes choses aident la personne moins valide dans son quotidien.

Pour participer au concours 2006, il suffit d'adresser votre dossier à « Bricoleur du Cour » - Handicap International – Rue de Spa, 67 à 1000 Bruxelles jusqu'au 31/05/2006.

Pour plus d'infos :
www.handicapinternational.be ou 02/286.50.37

L'ASINO-MEDIATION, VOUS CONNAISSEZ ?

Il s'agit du plaisir et de la détente que l'on peut vivre en compagnie des ânes. Grâce au caractère très paisible de cet animal, il est possible de développer de vrais rapports d'échanges entre l'animal et des personnes déficientes intellectuelles.

L'association Médiânes vous propose de multiples activités centrées autour de cet animal et de ses bienfaits.

Intéressé ?
0495/ 48.31.82 ou <http://users.skynet.be/medianes/>

LA FEDERATION MULTISPORTS ADAPTES EN ETE...



Plusieurs activités sont planifiées pour les mois à venir, pour le plaisir ou pour la compétition, tout est possible et pour tous les niveaux de pratique.

Sont reprises ici toutes les activités ouvertes aux membres, comme au non membres :

Le premier **Championnat Communautaire pour personnes déficientes intellectuelles** sera l'événement phare du début d'année scolaire 2006-2007 : une première compétition sportive pour personnes déficientes intellectuelles au niveau communautaire, suite logique des actions régulières que nous menons à la FéMA depuis de nombreuses années sera organisée le **27 septembre 2006 à Jambes**. Ce Championnat touchera quatre disciplines sportives toutes adaptées à la spécificité du handicap mental : tennis de table – natation – mini football – judo et sera organisée sous forme de compétition avec règlements adaptés et arbitrage des fédérations non handicapées concernées. Renseignements et inscriptions : FéMA : 02/246.42.35

Un **triathlon adapté le 30 septembre à Couvin** : une personne handicapée et deux personnes non handicapées, chaque membre de l'équipe réalisant une des trois disciplines d'un triathlon classique : natation – course à pied – cyclisme. La personne handicapée (tous types de handicaps possibles) choisit la discipline qu'elle souhaite réaliser en priorité, le tout sous forme de compétition mais dans une ambiance très agréable. Le défi sera cette année de rassembler 150 équipes pour cette activité d'intégration hors du commun. Renseignements et inscriptions: FéMA : 071/66 94 52.

Plusieurs journées de marche et de rencontres cyclistes ou VTT sont également planifiées tout au long de l'année et permettent d'accueillir un nombre important de sportifs. Renseignements et inscriptions : FéMA : 02/246.42.35.

Des **stages multisports** et pour tous types de déficiences sont aussi organisés durant les vacances scolaires et il nous reste des places :

Juseret : stage multisports à la ferme pour personnes handicapées mentales début juillet

Spa : stage multisports pour personnes plus sévèrement handicapées (tous handicaps confondus) et possibilité d'accueillir un groupe de personnes handicapées physiques légères selon inscriptions – août 2006.

Autres stages en cours d'organisation pour cette période.

Renseignements et inscriptions : FéMA : 02/246.42.35.

Et pour les encadrants ou ceux qui souhaitent le devenir : la FéMA organise chaque année durant la semaine de Toussaint **une formation en Activité Physique Adaptée** (multisports et multihandicaps) reconnue par la Communauté française (niveau 1). Cette formation reprend des cours théoriques sur la connaissance des handicaps, des cours théoriques et pratiques en psychomotricité adaptée et des cours pratiques sur les aspects méthodologiques dans différentes disciplines sportives le tout suivi de stages dans différents groupements sportifs. Elle est ouverte à toute personne intéressée et qui est en contact avec les personnes handicapées.

Renseignements et inscriptions :
FéMA : 02/246.42.35.

Si l'une ou l'autre de ces activités vous tente n'hésitez donc pas à nous rejoindre.

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

Le tennis de table en quelques mots :

- ✓ 2 Médailles d'or et 1 médaille d'argent lors des Jeux Paralympiques d'Athènes (en 2004) pour Mathieu Loicq, Marc Ledoux et le Team Belge (classe 8)
- ✓ un des sports présents depuis les premiers Jeux en 1960 (à Rome)
- ✓ un des sports pour personnes handicapées les plus pratiqués en Belgique
- ✓ un sport qui concerne toutes les déficiences :
 - physiques (paraplégie, tétraplégie, polio, IMC,...)
 - sensorielles (à l'exception des déficients visuels)
 - mentales
- ✓ un sport qui permet l'intégration dans des compétitions et clubs ordinaires (grâce à la similarité des règles).

La classification :

Les athlètes sont classés en 10 catégories selon leurs fonctionnalités. Plus le nombre est bas, plus les sportifs ont des difficultés à se mouvoir. Les athlètes des catégories 1 à 5 jouent en fauteuil roulant, les athlètes des catégories 6 à 10 jouent debout. Le pongiste peut fixer la raquette à sa main s'il ne peut pas la tenir.

Ces classifications sont établies en fonction de critères physiques et fonctionnels et déterminées par des spécialistes avant chaque rencontre internationale.



La compétition : Le critérium belge :

Les joueurs s'affrontent lors de compétitions en Belgique (en Wallonie et en Flandre). Ces compétitions permettent d'établir un ranking belge et de déterminer des sélections pour les participations aux rencontres internationales.

Les rencontres internationales :

Nos meilleurs joueurs ont la possibilité de participer à des rencontres internationales. Les élites « A » sont subsidiées pour trois compétitions par an et les élites « B » sont subsidiées pour participer à 2 rencontres.

Objectif : « Intégration »

Depuis plusieurs années, les joueurs de tennis de table handisport ont la possibilité de pratiquer leur discipline en parfaite intégration dans les clubs valides de leur région.

Cette intégration a été possible grâce au travail de collaboration entre la LHF et la FRBTT.

Depuis septembre 2004, Jean-Michel Saive est d'ailleurs le parrain officiel de l'équipe paralympique de Tennis de table

Nos Clubs pratiquant le tennis de table :

ASLH (Liège) Fuca Tonio 04/384 31 16	ASCTR (Bruxelles) Jean Vilette 02/476 13 76	C. Lux SH (Neufchateau) Mr Martin 061/27 90 68	CSAR (Bienne-lez- Happart) Claude Adam 071/59 91 20	CSED (Bienne-lez- Happart) Guy Ribesse 071/59 91 20	ELSH (La Louvière) Nico Verspeelt 0475/94 59 77	SPH Fleurus Marie-Claude Dupon 0475/30 81 98
---	--	---	--	--	--	---



ENVIE DE FAIRE DU CINEMA ?

La Pommeraie, centre d'accueil pour personnes handicapées adultes organise chaque année le festival du film d'animation, du film d'essai, du film court et du clip pour Institutions de personnes handicapées.

Cette manifestation, basée sur le concept des « Césars » en France ou des « Oscars » aux Etats-Unis vise à rassembler un maximum de personnes handicapées autour du thème du film amateur.

Au terme de la projection des différents films et clips, un jury de professionnels du monde des médias et de la personne handicapée, décerne les trophées « Pom's d'Or » suivant diverses catégories comme le meilleur film, le meilleur scénario, la meilleure réalisation, etc.

2006 verra la création d'une nouvelle catégorie : le Film d'animation. D'une durée maximum d'une minute trente, ce film sera réalisé au moyen des techniques telles que le collage, la pâte à modeler, le dessin, les ombres chinoises, etc.

Avis à tous ceux qui ont une âme de cinéaste
Rens.: Pascal Cardinal (0475/ 553.930) ou
cardinal.p@centre-la-pommaie.be

CONSTRUIRE ACCESSIBLE, C'EST POSSIBLE

En collaboration avec la Confédération de la Construction, trois asbl concernées par la thématique de l'accessibilité lancent l'action Well-come.be pour délivrer au monde de la construction des informations et outils pratiques permettant de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, les lieux privés et publics.

Le site www.well-come.be offre des textes légaux assortis de commentaires, des conseils, des mises en situation filmées, des publications de référence, des liens utiles et des témoignages de personnes à mobilité réduite.

Voilà une formidable initiative pour que les architectes, les entrepreneurs et autres spécialistes de la construction fassent rimer esthétique avec éthique.

Les asbl partenaires sont L'Association belge contre les maladies neuromusculaires, l'Association belge des paralysés et l'Association nationale pour le logement des personnes handicapées.



ON NE SE RENVOIE PLUS LA BALLE, ON COLLABORE

L'AWIPH tisse des liens transversaux avec d'autres pouvoirs subsidiaires afin de mieux aider les personnes dont la situation requiert des compétences multiples. C'est le cas, notamment, de certains jeunes victimes de ruptures en cascade et confrontés à la désinsertion sociale.

Qui doit prendre en charge les jeunes en situation de conflit aigu ou contraints à l'errance ? Ils ne se voient guère offrir d'autre choix qu'un parcours chaotique. Certains jugent, en effet, que ces adolescents relèvent des services de l'Aide à la Jeunesse en raison de leurs troubles comportementaux. D'autres estiment que leur handicap les place d'office sous la bannière de l'AWIPH. D'autres encore les orientent vers les institutions de Santé mentale, jugeant que leur comportement est lié à des problèmes psychiatriques. « Chacun se renvoie la balle, regrette Jean Riguelle, directeur expert à l'AWIPH. Un pouvoir subsidiaire rejette la responsabilité sur un autre pouvoir de tutelle, ces jeunes se situant à l'intersection de différentes compétences. Ils forment pourtant la majorité de la population des jeunes caractériels pour lesquels le diagnostic varie d'un organisme à l'autre. Ils manifestent une difficulté à vivre, beaucoup de résistance au changement, ne supportent pas la frustration, sont souvent hyperkinétiques et suivent difficilement les balises du monde adulte. Pour eux, il ne reste plus que l'Aide à la Jeunesse ou l'hôpital psychiatrique. » Au lieu de reporter la responsabilité sur l'institution voisine, l'AWIPH et le cabinet de la ministre Catherine Fonck, en charge de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française, ont décidé de se mettre autour de la table et de soutenir L'Entre-Temps.

Privilégier une approche concertée

Faisant écho à sa volonté de remettre sur les rails des adolescents en grande difficulté, L'Entre-Temps occupe des bureaux loués à la SNCB, en surplomb du quai n°1 de la gare de Braine-l'Alleud ! Une localisation originale pour un projet qui ne l'est pas moins. La fondatrice de L'Entre-Temps, Marie-Rose Kadjo, a privilégié d'emblée une approche transversale pour lutter contre les mécanismes d'exclusion de jeunes ballottés entre services et institutions spécialisés, aussi bien dans le domaine de l'aide à la jeunesse que de la santé mentale ou du handicap. Décloisonner les ressources disponibles pour aider ces jeunes en souffrance à retrouver une place dans la société, c'est le credo de L'Entre-Temps. « On peut difficilement résoudre une problématique complexe s'il n'y a pas de fil conducteur entre les actions des uns et des autres, argumente Marie-Rose Kadjo. Nous privilégions donc une approche concertée impliquant le jeune, sa famille et les institutions psycho-sociales, pédagogiques et de soins concernées par la situation. »

Lorsque Marie-Rose Kadjo présente son projet, début 2003, celui-ci est accueilli très positivement tant le besoin d'approches nouvelles se révèle criant. « Notre but premier était de réunir les compétences présentes dans le domaine de l'Aide à la Jeunesse et dans celui de la Santé mentale, mais très vite est apparue la nécessité d'inclure dans la démarche les jeunes handicapés souffrant de troubles comportementaux, explique Marie-Rose Kadjo. Notre projet s'est révélé en parfaite concordance avec la réforme des Services d'Aide à l'Intégration (SAI) de l'AWIPH. » Les SAI accompagnent le jeune handicapé dans son milieu de vie, en favorisant sa participation à la vie sociale, culturelle, économique avec l'appui des services d'aide classiques, ouverts

à l'ensemble des citoyens. Cette réforme, coulée dans un arrêté de septembre 2002, est porteuse d'une nouvelle philosophie d'action puisqu'on passe d'une logique du « faire » à une logique du « faire faire ». « L'Entre-Temps est exemplatif de cette philosophie, assure Jean Riguelle, car il crée un réseau d'appui autour du jeune, plutôt que de l'embarquer dans des processus successifs et multiples de socialisation. »

Disposant de deux antennes régionales à Bruxelles et à Braine-l'Alleud, L'Entre-Temps est agréé comme SAI par l'AWIPH (son agrément porte sur 10 prises en charge au minimum), mais il est aussi reconnu comme projet-pilote par la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française. « Nous finançons le projet de deux manières : d'une part, avec un emploi Rosetta (convention de premier emploi) payé par la Communauté française; d'autre part, en subsidiant le service à hauteur de 30.000 euros », précise Yves Polomé, conseiller au sein de la cellule de l'Aide à la Jeunesse du cabinet Fonck. « L'Entre-Temps est, pour nous, un projet-pilote que nous souhaitons amener à l'agrément en tant que projet pédagogique particulier (PPP). Nous espérons voir aboutir ce dossier avant la fin de la législature. » Le service est subsidié, de manière complémentaire, par le ministère wallon des Affaires sociales (cellule Santé mentale et cellule Handicap) et par la Cocof (cellule Handicap). Pour 2006, l'ensemble des subsides régionaux et communautaires alloués à L'Entre-Temps atteint 232.000 euros, dont près de 157.000 euros sont versés par l'AWIPH sous forme de subvention forfaitaire.

Vaincre le sentiment d'impuissance

L'Entre-Temps a assuré 34 prises en charge durant l'année 2005: il s'agit essentiellement d'adolescents de 14 à 16 ans (37%) et au-delà de 16 ans (30%). Dans la quasi-totalité des cas, ce sont les autorités mandantes et les institutions spécialisées qui formulent les demandes de prise en charge, certaines émanant conjointement de deux, voire de trois secteurs. C'est là que l'approche transversale de L'Entre-Temps prend tout son sens. « Au moment de la demande, le jeune fait ou a fait l'objet de prises en charge multiples, qui se sont prolongées parfois au-delà du nécessaire. Chacun des acteurs se sent finalement impuissant. Nous mettons toutes les ressources en commun pour trouver ensemble une solution permettant au jeune de sortir de l'impasse », explique Marie-Rose Kadjo. En partant des besoins exprimés par ce dernier, l'équipe de L'Entre-Temps formule des propositions d'action. Le tout est couché sur papier : ce « protocole de travail et d'adhésion » est signé par l'ensemble des parties et représente donc bien plus qu'un document symbolique. Il est le fondement du processus qui doit permettre au jeune de se reconstruire positivement.

Sur les 34 jeunes pris en charge par L'Entre-Temps durant l'année écoulée, 8 ont pu quitter le « circuit » des services spécialisés et bénéficier de l'appui des services d'aide généraux, comme les CPAS, les missions locales, les mutualités, les maisons de jeunes, les éducateurs de rue, etc. Dans les Jean



Jean Riguelle, directeur expert à l'AWIPH
« Notre contrat de gestion nous impose de développer des collaborations transversales avec d'autres niveaux de pouvoir pour des populations mixtes. »

partenariats qu'ils mettent en place, Marie-Rose Kadjo et son équipe privilégient, en effet, autant que possible les acteurs de première ligne. « La logique est toujours la même : il faut sortir d'une prise en charge lourde, spécialisée et souvent multiple. » En 2005, 3 des 6 jeunes qui étaient isolés dans les services de Santé mentale, au moment de la prise en charge par L'Entre-Temps, sont sortis de ce confinement grâce à l'activation d'autres circuits. De la même manière, plusieurs jeunes handicapés souffrant de troubles comportementaux ont retrouvé une meilleure place dans la société.

Une plus grande mobilité

L'Entre-Temps privilégie une démarche ponctuelle. La durée de son intervention varie, actuellement, entre 6 et 19 mois, celle-ci se décomposant en plusieurs phases : prise de contact, rédaction du protocole, stabilisation de la situation, redéfinition de l'action (après la période de crise) et clôture de l'intervention. « Nous ne raisonnons pas en termes de dossiers, insiste Marie-Rose Kadjo. Nous nous inscrivons dans une démarche de prise en charge active et dynamique. » Autre spécificité de L'Entre-Temps : contrairement à la plupart des SAI et des services ambulatoires du secteur de l'Aide à la Jeunesse, qui ont un champ d'action local, son équipe se déplace sur l'ensemble du territoire francophone, même si les demandes émanent principalement de la Région bruxelloise et du Brabant wallon.

L'un des mérites complémentaires de cette approche transversale est une sérieuse économie de moyens. « Lorsque l'on double ou triple les interventions sur le long terme, les frais de fonctionnement et les coûts salariaux se cumulent, ce qui empêche finalement la prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes en grande difficulté. Notre premier objectif est de stabiliser la situation en partant des besoins de la personne et non des besoins des services qui lui viennent en aide ! », avance Marie-Rose Kadjo. Au démarrage des activités de L'Entre-Temps, la majorité des adolescents pris en charge vivaient au sein de leur famille, souvent après avoir été exclus d'un service résidentiel spécialisé. Aujourd'hui parviennent au service des demandes de résidences éducatives soucieuses de préparer au mieux la réinsertion du jeune dans son milieu familial. Une dimension préventive qui confirme la pertinence du travail de L'Entre-Temps.

Un cas d'école pour la transversalité

L'Entre-Temps constitue, en quelque sorte, un cas d'école permettant de concrétiser les liens transversaux qui se construisent entre l'AWIPH et d'autres pouvoirs subsidiaires. « Nous souhaitons formaliser cette collaboration, harmoniser les logiques et aplanir les divergences administratives et/ou légales qui freinent la transversalité », souligne Yves Polomé au cabinet de Catherine Fonck. Le fait d'être subsidié par différentes autorités est, en effet, à l'origine d'une plus grande complexité dans la gestion. Un seul exemple : les pouvoirs subsidiaires imputent les mêmes réalités comptables dans des enveloppes différentes. C'est ainsi que les ALE sont repris en frais de personnel par l'AWIPH et en frais de fonctionnement par l'Aide à la Jeunesse... « Il y a, certes, un besoin d'harmonisation », glisse Marie-Rose Kadjo, campée devant une armoire remplie de dossiers administratifs.

L'Entre-Temps constitue un cas d'école permettant de concrétiser les liens transversaux qui se construisent entre l'AWIPH et d'autres pouvoirs subsidiaires.

Le département de l'Aide à la Jeunesse se félicite de sa collaboration avec l'AWIPH. « Ils font preuve d'ouverture et témoignent de leur volonté d'avancer, assure Yves Polomé. A terme, nous arriverons à finaliser une série d'autres propositions, mais nous n'en sommes encore qu'à l'ébauche de la réflexion en matière de transversalité. Au départ du cas de L'Entre-Temps, nous pourrions déjà tirer un premier bilan. » Même son de cloche à l'AWIPH : « Notre contrat de gestion nous impose de développer des collaborations transversales avec d'autres niveaux de pouvoir pour des populations mixtes, rappelle Jean Riguelle. Nous le faisons avec le Service d'Aide à la Jeunesse, mais aussi avec l'ONE. Nous sommes de plus en plus régulièrement appelés à la table de groupes de travail souhaitant agir en ce sens. Nous réfléchissons, par exemple, avec le cabinet Antoine à la place réservée aux handicapés dans les logements sociaux. Nous travaillons avec le FOREM, les TEC, et les choses bougent également du côté de l'enseignement. Notre optique est finalement de transcender les règlements pour trouver des solutions pragmatiques aux problèmes que rencontrent certaines personnes. »



Marie-Rose Kadjo, fondatrice de L'Entre-Temps
« On peut difficilement résoudre une problématique complexe s'il n'y a pas de fil conducteur entre les actions des uns et des autres. »

UN PROJET EXTRAORDINAIRE A DIMENSION HUMAINE.

Boisvert, D. & Gascon, H. (2005). La transformation des services de l'Hôpital Saint-Julien. Cap-Rouge, Québec : Presses Inter Universitaires.

Voici un ouvrage à lire, absolument, par tous ceux qui sont concernés par la qualité des services assurés aux personnes ayant un handicap, en particulier à celles qui ont un retard mental !

Cet ouvrage retrace en effet par le menu la transformation récente, de 1997 à 2002, d'un établissement québécois (le dernier au Québec !) hébergeant 402 personnes adultes ayant une déficience intellectuelle et fonctionnant avec 760 professionnels. Il s'agit en fait de l'application d'un projet de désinstitutionalisation (de « désins », comme disent les Québécois!) et donc de la fermeture d'un établissement important et de la répartition des 402 résidents dans des petites structures, dans un rayon de 50 km. La gestion de ces structures a été confiée à trois Centres existant déjà au Québec. Notons que ce projet répond à un programme du Ministère de la Santé et des Services Sociaux publié en 1988 et intitulé « L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle : un impératif humain et social ».

Ce processus est raconté avec beaucoup de détails concrets (extrait de journaux, citations, noms des personnes engagées) – c'est un peu comme si nous étions là, à Bernierville ! Après avoir présenté dans un premier chapitre, le contexte socio-géographique et historique de cette institution ainsi que la cadre réglementaire de cette désins, les auteurs, Daniel Boisvert et Hubert Gascon, nous présentent une résidente, Rose-Marie ainsi que quelques résidents – et ce de façon à ce que nous appréhendions un peu de l'intérieur ce que vivent ces résidents. Dans un 4ème chapitre, le contexte socio-politique québécois ayant conduit à la transformation de ce service nous est détaillé. Le chapitre 5 aborde les conditions concrètes de réalisation de ce projet et notamment avec les familles, la communauté locale et les centres receveurs. Ensuite, les auteurs présentent avec beaucoup de détails les activités assurées pour accompagner le personnel tout au long de cette aventure à dimension humaines (nouvelles compétences, syndicats ?...), avant de conclure en évoquant l'angoisse d'abord des familles, puis leur satisfaction une fois la transformation effectuée.

Relevons d'abord le caractère « extraordinaire » de ce projet. En effet, la « désins » repose d'abord sur des valeurs et des principes : droit à l'intégration et à la participation à la vie de la communauté. De plus, elle est nécessairement un processus dynamique qui affecte la vie de tous les usagers que sont les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille, les professionnels et leur famille, la région où est située ce service. Dès lors, elle nécessite un renouveau fondamental des pratiques professionnelles en vue d'une plus grande autonomie des équipes (qui sont forcément plus petites, puisque le logement de ces personnes se fait dans de petites structures de 4 à 6 personnes !) et aussi l'apprentissage de compétences nouvelles nécessaires à la vie quotidienne. Enfin, c'est un processus à visée politique et économique, car il affecte la vie de toute une région et revoit fondamentalement la façon d'utiliser les ressources publiques.

Que pouvons nous retirer de cette expérience québécoise, nous qui sommes motivés en francophonie par la qualité de vie de ces personnes ayant une déficience intellectuelle, la qualité de vie professionnelle des professionnels et la qualité de la vie des familles, des amis, voisins, bref de la communauté ? Je ne relèverai que quelques préoccupations.

Tout d'abord, ces personnes sont hébergées dans de petites structures : maximum 4 personnes dans une Ressource de Type Familial (R.T.F.) et maximum 6 usagers dans une Résidence à Assistance continue (R.A.C). A cela s'ajoutent évidemment des activités de jour assurées par des services extérieurs, ainsi que des services de soutien spécialisés.

De plus, cette transformation s'accompagne et se réalise avec le soutien de tous les partenaires (tout le personnel, les syndicats, les personnes bénéficiaires et les familles, ainsi que la société locale environnante). Je relèverai seulement les efforts considérables entrepris pour le personnel et les familles. On lira avec profit l'ouvrage publié sous la direction de Daniel Boisvert et portant précisément sur l'autonomie des équipes et intitulé « L'autonomie des équipes d'intervention communautaire. Modèles et pratiques » publié aux Presses Universitaires du Québec.

Cette « désins » ne se réalise pas qu'au Québec. Ainsi, en Hollande, près de chez nous, une institution « Arduin » aussi a modifié fondamentalement son système. Elle accueille à présent plus de 360 résidents répartis dans 110 maisons dans 19 villes et villages et plus de 960 travailleurs ! Vous pouvez trouver davantage d'informations sur le site info@arduin.nl

Et dans nos pays européens d'expression française, qui avons des systèmes de services (un peu ? très ?) différents, quels sont les services de logement pour les adultes ayant des handicaps, et en particulier des handicaps importants, comme le retard mental/la déficience intellectuelle, l'autisme, les polyhandicaps, etc. ? Comment concilier le logement en petite résidence (seul, à deux, à trois, jusque cinq ou six) avec une bonne qualité de vie ? Ne serait-ce pas trop coûteux (toutes les expériences que je connais disent qu'on peut obtenir une qualité de vie supérieure pour un coût équivalent) ? Ces petites structures doivent-elles être coordonnées par des associations plus importantes plutôt que de relever chaque fois d'une « petite » association ? Comment assurer le suivi du personnel de ces petites structures, qui devra être plus autonome ?

Voilà très certainement le défi qui nous attend dans les prochains jours, mois et années ?

Au fait, combien de personnes vivent avec vous, dans votre maison ?

G. Magerotte

UN CONSOMMATEUR AVERTI...

Les pratiques commerciales impliquent des droits et des obligations qui restent d'application lors de l'acquisition d'une aide matérielle.

Quelques suggestions :

Un **bon de commande**, un **devis**, un **fax**, dès que le consommateur y a apposé sa signature, sont également des formes de contrat.

Avant de signer, prudence...!

- ▶ réfléchissez avant de vous décider, surtout si le vendeur vous presse en prétextant qu'il s'agit :
 - d'une offre temporaire se terminant «aujourd'hui»!
 - d'une offre exceptionnelle (vous êtes leur xème client);
 - d'une aide intégralement remboursée par l'AWIPH
- ▶ la comparaison des produits et des services offerts est indispensable (recherchez des devis);
- ▶ demandez un devis détaillant notamment : le prix, le montant de la taxe de récupération, le taux de TVA appliqué, la date de livraison, la prestation et sa durée; la description spécifique de votre aide technique, les adaptations particulières,...
- ▶ informez-vous sur la durée de la garantie, et celle pendant laquelle on peut encore obtenir des pièces de rechange après la livraison;
- ▶ Informez-vous sur la maintenance et les services ; indications sur les réparations couvertes par la garantie, incluant une durée maximale de réparation, le remplacement de l'aide technique pendant la réparation, le transport gratuit pour la réparation,...
- ▶ Informez-vous sur le mode de paiement. La créance (remboursement des pouvoirs publics au fournisseur) vous enlève toute possibilité d'action lorsque vous êtes insatisfait par le service rendu ou le matériel installé par votre fournisseur;
- ▶ assurez-vous de détenir des notices d'utilisation, de nettoyage, de maintenance et d'être suffisamment formé à l'utilisation du matériel que vous allez acquérir;
- ▶ vérifiez que l'appareil fonctionne avant le paiement de sa réparation;
- ▶ payez de manière à laisser une trace de paiement;
- ▶ veillez à payer un acompte le plus réduit possible dans le cas où le vendeur vous demande un paiement préalable;

Si vous vous sentez victime d'une manœuvre malhonnête, **quelle(s) démarche(s) effectuer ?**

1ère étape : s'assurez auprès de votre association représentative, d'une organisation de défense du consommateur ou de la cellule info consommateurs de l'illégalité de la manœuvre.

North Gate III
Boulevard du Roi Albert II,16
1000 BRUXELLES
02/206.51.84 ou 02/206.57.71

2ème étape : si la manœuvre s'avère illégale, vous pouvez vous adresser par écrit (courrier, fax, courrier électronique) à la Direction générale Contrôle et Médiation ou vous rendre dans ses bureaux. Une permanence y est assurée de 8 h 30 à 17 h. Un agent qualifié vous y fournira tout renseignement utile ou recueillera votre déposition.

Direction générale Contrôle et Médiation WTC III

Boulevard Simon Bolivar, 30
1000 Bruxelles
Tél. : 32 (0) 2 208 36 11
Fax : 32 (0) 2 208 39 15

E-mail : Eco.Inspec@mineco.fgov.be

Cas particulier pour les plate-formes élévatrices :

Les utilisateurs doivent être protégés contre les risques pour la santé et les risques de blessures lorsque les systèmes sont utilisés conformément à leur destination ou qu'il en est fait un usage prévisible.

Contacts

En cas de plainte, veuillez contacter :

Guichet Central pour les Produits

Boulevard Albert II, 16,
1000 Bruxelles,
Fax: 02/277.54.38

E-mail:

info.produitsconsommateurs@mineco.fgov.be
SPF Economie, PME, Classes Moyennes et
Energie

Direction générale Qualité et Sécurité
Division Sécurité
Service Sécurité des Produits North Gate III,
E-mail : Saïd.Bellaji@mineco.fgov.be
tel : 02/277.77.30

SCOUTS TOUJOURS ET POUR TOUS

A Bastogne, on peut trouver une troupe scouts pas comme les autres. L'« Extension » s'engage à faire du scoutisme non pas pour mais avec les personnes handicapées. Se côtoient jeunes valides et jeunes handicapés non pas les uns pour aider les autres mais pour faire du scoutisme ensemble, chacun à son rythme et selon ses envies.

La troupe est à la recherche de nouveaux membres valides et handicapés, alors si une expérience hors du commun vous tente, appelez le :

0485/38.31.91



AGENDA

Les événements annoncés dans cette rubrique le sont à titre purement informatif et n'engagent, en aucune manière, la responsabilité de l'AWIPH.

■ "Rencontre internationale de natation et de water-polo adapté"

Dans le cadre du 25ème anniversaire du SPH Fleurus,
Du 3 au 5 juin 2006 - Fleurus
Contact : Marie Claude DUPON
Tél. : 071/81.77.82
Courriel : mcd.sph@skynet.be

■ "Forum d'échanges et d'information "

Organisé par La Commission subrégionale AWIPH de Huy Waremme . Stands d'information - Animations - conférences-débats. Une occasion de vous exprimer, de participer à l'enquête et de faire des rencontres
Mercredi 7 juin 2006 à 13h30 - Hall omnisport de Waremme
Contact : Martine Dumont
Téléphone : 019/327824
Courriel : tilleul@cybernet.be

■ "Grand rallye de Joëlettes"

Organisé par l'Asbl Handi Rando
Du 10 au 11 juin 2006 - Namur
Contact : Mr Bernard Legrand
Tél. : 081/21.11.45
Courriel : bernard@handi-rando.com

■ "Desfestival"

Organisé par l'asbl Hand In Sport Solidaire
Le 17 juin 2006 - Namur
Contact : Mr Didier SIMONS - Tél. : 0497/30.75.41
Mr Frédéric JAUMONET - Tél. : 0497/16.37.19
Courriel : didier.simons@defestival.be
defestival_belgique@hotmail.com
Site : www.defestival.be

■ "8ème Nuit du Blues"

organisée par l'Ecole Clinique Provinciale de Charleroi dans le cadre des fêtes de la musique
Samedi 17 juin 2006 - Charleroi
Contact : Michel ROCCETTI
Tél. : 071/32.68.03 - 0478/47.27.68 - Fax : 071/32.68.03
Courriel : ecp_blues@hotmail.com

■ "Open de tennis en fauteuil roulant"

Royal tennis club de Ath
Du 17 août au 20 août 2006 - Ath
Contact : Jean DAUGE
Tél. : 0476/79.28.58

■ Jogging - Esneux en courant ou en fauteuil roulant

Samedi 19 août 2006 - complexe sportif Adrien HERMAN (Hall Omnisports) rue de l'Athénée, 5- 4130 ESNEUX
Contact : P FRANKINET - 0477/69.57.90
Courriel : jogging.esneux@gmail.com



ADRESSES INTERNET

■ <http://www.handicap.fgov.be>

Le lien vers le site du Ministère des Affaires sociales, direction des PH, anciennement <http://socialsecurity.fgov.be/handicap> est maintenant www.handicap.fgov.be. Le site a été entièrement revu en novembre 2005. Il propose notamment une description des différentes aides fiscales et sociales (allocations de remplacement de revenu, carte de parking, tarif téléphonique social, réduction d'impôts, allocations familiales majorées, ...) accordées aux personnes handicapées par l'Etat fédéral.

■ <http://www.reseau-lucioles.org>

Le Réseau Lucioles est une association, créée par des parents et soutenue par des professionnels. Leur site propose des fiches de bonnes pratiques portant sur l'accompagnement de personnes (enfants ou adultes) déficients mentaux sévères : apprentissage, soins et santé, éducation, loisirs jeux vacances. L'objectif du Réseau-Lucioles est de collecter et de diffuser l'expérience parentale et professionnelle acquise aux cotés de ces personnes.

■ <http://www.acceslog.be>

Banque de données sur l'accessibilité des logements. Initié par l'ANLH (Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées), ce site a pour objectif de permettre aux personnes handicapées, âgées ou à mobilité réduite de trouver un logement accessible et adapté. Il s'agit également de donner la possibilité aux propriétaires de louer leur bien accessible et adapté à ces personnes. Acces Log se veut le pont entre une offre et une demande qui ont souvent du mal à se trouver.

■ http://www.ffsb.be/doc/pratique/loisirs_accessible.html

Cette partie du site de la FFSB (Fédération Francophone des Sourds de Belgique) propose un listing (non exhaustif précise-t-elle) et un descriptif des salles de théâtre et de cinémas belges équipés de systèmes spécifiques pour personnes malentendantes. Le responsable du site propose aussi de lui communiquer vos propres informations afin de compléter cette liste

■ <http://www.improsjeux.be/>

Les impro'jeux sont des jeux construits autour d'un concept sportivo-culturel. Ils s'adressent à des personnes handicapées mentales et/ou physiques. Deux équipes " s'affrontent " dans la joie et la bonne humeur autour d'une série de jeux précis et déterminés par une charte commune à toutes les équipes Les impro'jeux favorisent l'expression verbale et corporelle. Les personnes handicapées peuvent ainsi montrer qui elles sont vraiment.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Quoi de neuf au centre de doc ?

La bibliothèque de l'AWIPH vous permet d'emprunter gratuitement des centaines de documents qui touchent à l'intégration des enfants et adultes touchés par un handicap, que ce dernier soit mental, physique ou sensoriel.

Notre newsletter électronique vous tient au courant chaque mois de toutes les nouvelles acquisitions : abonnez-vous auprès de notre service.

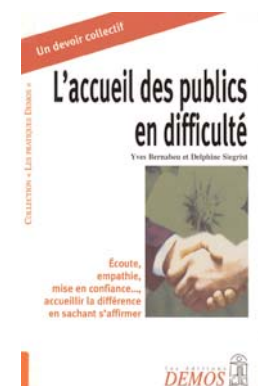
Dans ce « Parlons-en », retrouvez une sélection des acquisitions de ce trimestre.

Parmi les ouvrages :

L'accueil des publics en difficulté

BERNABEU Yves. - Demos, 2002. - 140 p.

Cet ouvrage s'adresse à tous les professionnels de l'accueil qui travaillent dans les organismes où le souci de l'image et la satisfaction du client sont primordiaux. Ces professionnels peuvent être confrontés à des situations difficiles, par exemple avec des personnes exclues du travail, ou du domicile, ou des personnes exclues en raison d'une dépendance addictive (alcoolisme, toxicomanie), ou en situation de handicap, ou exclues pour raison culturelle, ou encore avec des anciens détenus. L'ouvrage apporte des outils de développement des compétences sociales nécessaires pour accueillir les personnes en difficulté : l'écoute, la mise en confiance, le lien, l'empathie, l'absence de jugement, mais aussi les techniques de base pour approfondir ses ressources personnelles pour faire face aux situations les plus délicates : gestion du stress, des émotions, de la confiance en soi. *Pour l'AWIPH : réf. 715 / 13431*



Activités sportives et récréatives pour les personnes ayant une déficience visuelle: un outil pratique pour les guides accompagnateurs

DAVIAULT Jacynthe. - Institut Nazareth et Louis-Braille, 2001

Cet ensemble de fiches est un outil pratique destiné à des guides accompagnateurs de personnes ayant une déficience visuelle. Il faut connaître quelques éléments importants spécifiques avant d'amorcer une activité, vérifier la condition physique et visuelle de la personne ayant un handicap visuel. Il faut avoir également une connaissance de l'activité et des normes de sécurité, vérifier l'équipement, l'environnement, la confiance entre la personne handicapée et le guide. Les sports envisagés : le ski alpin/le ski de fond/les patins à roues alignées et patins à glace/le vélo en tandem/la randonnée pédestre/le golf/les quilles. *Pour l'AWIPH : réf. 541 / 13382*

La fratrie à l'épreuve du handicap

BERT Claudie. - Erès, 2006. - 270 p.

La relation entre frères et sœurs se caractérise par des années de partage quotidien et par une grande intimité. Mais que devient le lien fraternel, quand un des membres a un handicap ? Sous la direction de Claudie Bert, journaliste spécialisée en sciences humaines, cet ouvrage collectif a été réalisé en collaboration avec l'Association française contre les Myopathies. Destiné en particulier à des professionnels, tout en restant accessible aux familles, ce livre réunit, d'une part, des témoignages d'adultes qui ont vécu, à un titre ou à un autre, la situation de membre d'une fratrie comprenant une personne handicapée; d'autre part, les contributions de spécialistes qui analysent les réactions de ces frères et sœurs, et montrent, par des exemples, comment les diverses approches cliniques peuvent les aider à comprendre et à surmonter leurs problèmes.

Réf. pour l'AWIPH : réf. 145 / 13420



Pleins feux sur les rhumatismes. Initiation au dédale des traitements et subventions

JANSSENS Xavier;DE KEYSER Filip. - Lannoo, 2005. - 263 p..

La première partie de cet ouvrage décrit les caractéristiques des principaux rhumatismes : arthrose, arthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante et autres formes de spondylarthrite, rhumatisme psoriasique, maladies du tissu conjonctif ou maladies systémiques ou maladies auto-immunes, goutte, arthrites juvéniles, maux de dos, ostéoporose, syndrome de fatigue chronique et fibromyalgie. La seconde partie décrit les répercussions que les affections rhumatismales chroniques peuvent avoir sur la vie quotidienne d'un patient et le labyrinthe des institutions où il peut trouver une aide en Belgique.

Pour l'AWIPH : réf. 270 / 13466



Regards de femmes sur la polyarthrite rhumatoïde

Société royale belge de rhumatologie; Association Polyarthrite; Vlaamse Reumaliga, 2005. - 96 p.
Ce livre offre un recueil de témoignages de femmes vivant avec la polyarthrite rhumatoïde. Les thèmes tels que la vie quotidienne, le couple, la grossesse, le travail, les douleurs, le diagnostic sont mis en évidence. Ces femmes parlent de leur vécu, mettent des mots sur une maladie encore fort méconnue.
Pour l'AWIPH : réf. 270 / 13447

Le projet individuel. Repères pour une pratique avec les personnes gravement handicapées mentales

CHAVAROCHE Philippe. - Erès, 2006. - 134 p

Il ne peut y avoir de pratiques d'éducation et de soins sans qu'un questionnement éthique ne vienne en déstabiliser les certitudes. Cet ouvrage interroge sur le sens du "projet individuel" (imposé par la loi en France) lorsque où les personnes à accompagner sont déficientes mentales profondes. Il met en garde contre l'aura magique de concepts comme celui-là et contre les dérives possibles, dont celle de vouloir maîtriser ou d'encadrer le devenir des personnes handicapées dans une voie royale qui prévoirait et organiserait comment elles doivent évoluer. Pour l'AWIPH : réf. 565 / 13473



De l'institution à l'insertion professionnelle. Le difficile parcours des jeunes déficients intellectuels

BONNEFOND Gérard. - Erès, 2006. - 285 p

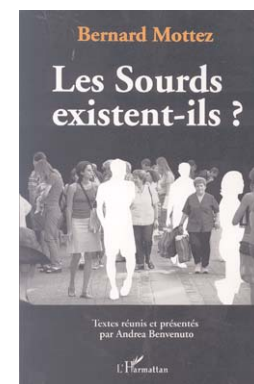
L'auteur présente les itinéraires possibles pour les jeunes déficients intellectuels en France : la prise en charge en institution (IMPRO, CAT, ateliers protégés,...), les organismes impliqués dans l'insertion par le travail (COTOREP, AGEFIPH,...) et la législation qui balise le domaine. Cet ouvrage de synthèse se veut un outil pour les professionnels et les parents concernés. Une source d'information intéressante sur la politique d'intégration chez nos proches voisins.
Pour l'AWIPH : réf. 010 / 13474

Les sourds existent-ils ?

MOTTEZ Bernard; BENVENUTO Andrea. - L'Harmattan, 2006. - 388 p.

Bernard Mottez, sociologue, a consacré en précurseur ses travaux à la surdité entendue dans un sens sociologique comme rupture dans un rapport. La rupture se nourrit du déni, de l'intolérance et du racisme vis-à-vis des sourds, au point de mettre en cause leur existence. Cet ouvrage est le récit d'un combat collectif contre le déni, dans lequel Bernard Mottez a tenu un rôle essentiel depuis 1975, pour que la langue des signes française et les sourds soient accueillis au coeur de la société.

Pour l'AWIPH : réf. 295 / 13476



Parmi les vidéos et DVD :

Annouer un handicap... oui, mais comment ? La preuve par 9 initiatives



FAURE Jean-Marc. - Fondation de France, 2004.

Neuf initiatives sont mises en lumière pour leur nouveauté, leur pragmatisme et la qualité des échanges à ce moment délicat qu'est la révélation du handicap à la personne handicapée et/ou à son entourage. Cette cassette vidéo se veut un outil de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les regards et les pratiques.

Pour l'AWIPH : réf. 140 / 13434

La bibliothèque de l'AWIPH est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 – prolongation le mercredi jusque 18h00. L'emprunt des livres et autres supports est gratuit pour une durée d'un mois. Nous pouvons envoyer les documents souhaités dans un de nos bureaux régionaux plus proche de votre domicile. Nous vous adressons une newsletter mensuelle sur demande. Un catalogue trimestriel recensant toutes nos nouvelles acquisitions est disponible sur notre site <http://www.awiph.be>. Pour tout renseignement contactez Françoise CANART (071/205.745) ou Françoise ROCRELLE (071/205.739) ; mail : sdoc@awiph.be; courrier : rue de la Rivelaine, 21 6061 CHARLEROI